



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023 2023/060

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le vendredi 09 juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures 30, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	21
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADJET, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, Mme Huguette ROSIER. M Robert ACQUITTER, M. Laurent LELIEVRE.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Cécilia DRÉNO (pouvoir à M. Romain LAUNAY), Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), Mme Céline BERTHO (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE), Mme Irène AMATO (pouvoir à Mme Françoise CHAMPION), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à M. Christian ROUX), M. Cédric ORDUREAU (pouvoir à M. Michel CADJET), Mme Florence LEPY (pouvoir à Mme Michelle GUILLEUX), M. Denis SEBILO (pouvoir à M. Christophe LIEGE).

Secrétaire de séance : Mme M. GUILLEUX

MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL « LE MALIN MULOT »

Rapporteur : Françoise CHAMPION

Madame CHAMPION, Adjointe à la Solidarité, la Vie Sociale, la Petite Enfance et au Logement présente le projet de règlement de fonctionnement du multi-accueil « le Malin Mulot » mis à jour.

Cette mise à jour prend en compte la réforme NORMA des modes d'accueil du jeune enfant et intègre des précisions demandées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en lien avec la Prestation de Service Unique (PSU).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Santé Publique,
VU le projet de règlement de fonctionnement du multi accueil « Le Malin Mulot » mis à jour
envoyé aux Elus avec la note de synthèse,
CONSIDERANT qu'il convient de modifier ce règlement afin de prendre en compte la
réforme NORMA et intégrer les précisions demandées par la CAF
Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- ◆ **D'APPROUVER** le projet de règlement intérieur du multi accueil « Le Malin Mulot »
mis à jour en mai 2023 joint à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal
administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut
également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes
conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le
Et de la publication, le

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Christelle CHASSÉ

